

# COMMUNIQUE DE PRESSE

14 11 2022

## L'Atelier Protégé de Beauraing recrute 110 collaborateurs

Afin d'assurer la croissance de ses activités, l'entreprise de travail adapté l'Atelier Protégé recherche 100 ouvriers de conditionnement et 10 autres profils pour débiter à la fin de l'année. Les postes à pourvoir s'adressent aux personnes en situation de handicap en vue de favoriser leur insertion socio-professionnelle. Pour dénicher ces futurs collaborateurs·rices, le Forem organise un jobday le 18 novembre dans les locaux de l'entreprise à Beauraing.

En Wallonie, 52 Entreprises de Travail Adapté (ETA) sont actives. Il s'agit d'entreprises d'économie sociale qui ont pour mission prioritaire l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Selon la fédération wallonne des ETA, le secteur représente 10.000 travailleurs dont 82% en situation de handicap.

L'Atelier Protégé (ETA 123) est une des neuf ETA de la province de Namur. Fondée en 1970, l'entreprise propose des services de sous-traitance dans des domaines variés tels que le conditionnement, la reliure, les bûches et bois d'allumage, le lavoir et les travaux extérieurs. Aujourd'hui, 270 travailleurs s'activent quotidiennement au sein de l'Atelier. Afin d'assurer la continuité de ses activités, l'ETA compte augmenter ses équipes de 40 % et ce, dès la fin du mois de décembre.

### Un jobday organisé par le Forem le 18 novembre

L'Atelier Protégé a donc fait appel au Forem pour soutenir cet important recrutement, 110 profils sont recherchés : 100 ouvriers·ières de conditionnement, 5 contrôleurs·euses qualité, 2 moniteurs·trices de production et 1 technicien·ne de surface.

L'organisation de ce jobday dans les locaux de l'entreprise permettra aux personnes intéressées de se faire une idée de l'environnement de travail et des métiers. Les conseillers du Forem et de l'AVIQ seront présents afin d'informer les personnes sur les conditions d'embauche ainsi que sur les autres solutions pour les candidats non retenus.

### Les conditions d'embauche

Pour être engagés, les candidats doivent être reconnus par l'AVIQ et disposer d'une autorisation de travail en ETA.

Les situations de handicap sont très variées et c'est la situation globale de la personne qui est prise en compte. Ainsi il peut s'agir d'un handicap physique, mental ou sensoriel ; visible ou pas ; de naissance, causé par une maladie ou par un accident de travail. Dans la mesure du possible, les ETA proposent et

aménagent les postes de travail pour qu'ils soient adaptés à la situation de handicap de ces personnes et ce, sur base de leurs aptitudes et de leur(s) difficulté(s) de santé.

Voici quelques exemples concrets de situations admissibles :

- Sortir de l'enseignement spécialisé et ne pas avoir d'expérience dans le monde du travail ;
- Rencontrer des difficultés de compréhension mais disposer d'une bonne condition physique ;
- Être victime d'un accident qui empêche d'exercer son métier précédent ;
- Être atteint d'une maladie invalidante mais disposer d'aptitudes organisationnelles ;
- Ne savoir ni lire ni écrire mais avoir de la dextérité ;
- Être âgé.e de plus de 45 ans et avoir une période d'inactivité cumulée de 3 ans.

**Jobday ETA 123 - Atelier Protégé ASBL**

- Vendredi 18 novembre de 9h à 12h
- Route de Rochefort 201/203 - 5570 Beauraing (zoning industriel)
- Inscription obligatoire via [agenda.leforem.be](http://agenda.leforem.be)